

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE

CONSIDERANT la situation tragique et les drames humains engendrés par le conflit en Ukraine ;

CONSIDERANT l'urgence à se mobiliser en faveur du peuple ukrainien au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

CONSIDERANT la proposition de Madame le Maire de s'associer au mouvement de solidarité initié par l'Association des Maires de France et des présidents d'inter-communautés ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Protection civile chargée de l'ensemble des actions de soutien aux populations Ukrainiennes,

DIT que cette subvention sera versée sur le compte de la protection civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 – BIC : CMCIFR2A
TITULAIRE : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 09 MARS 2022
Et de la publication, le... 09 MARS 2022
Fait à Landivisiau, le... 09 MARS 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL